

WYDAWNICTWO UMCS

ANNALES
UNIVERSITATIS MARIAE CURIE-SKŁODOWSKA
LUBLIN – POLONIA

VOL. X

SECTIO N

2025

ISSN: 2451-0491 • e-ISSN: 2543-9340 • CC-BY 4.0 • DOI: 10.17951/en.2025.10.137-152

Le harcèlement à l'école en France : prévalence,
conséquences et stratégies d'intervention

Bullying at School in France: Prevalence,
Consequences, and Intervention Strategies

Znęcanie się w szkole we Francji. Rozpowszechnienie,
konsekwencje i strategie interwencyjne

Christine Martinez

Université de Varsovie. Institut de Linguistique appliquée

Dobra 55, 00-312 Varsovie, Pologne

christine.martinez@uw.edu.pl

<https://orcid.org/0000-0001-5847-3933>

Abstract. School bullying is a worrying phenomenon that affects a significant number of students in France. This phenomenon, often underestimated, has profound consequences on the mental, physical, and social health of young people. The article provides an analysis of school bullying in France, examining its prevalence, the consequences for students, and the intervention strategies implemented to fight against this scourge. From this micro-research, it is evident that the implementation of effective intervention strategies against school bullying is crucial to prevent severe psychological disorders, such as anxiety and depression, which affect victims. Education, awareness, and the active involvement of all school stakeholders are essential to create a safe and respectful environment for every student.

Keywords: student; education; school bullying; France; strategies

Abstrakt. Znęcanie się w szkole to niepokojące zjawisko, które dotyka znaczną liczbę uczniów we Francji. Zjawisko to, często bagatelizowane, ma głębokie konsekwencje dla zdrowia psychicznego, fizycznego i społecznego młodych ludzi. Artykuł zawiera analizę zjawiska znęcania się w szkołach we Francji. Zbadano skalę jego rozpowszechnienia, konsekwencje dla uczniów oraz strategie interwencyjne wprowadzone w celu zwalczania tej plagi. Z badania wynika, że wdrożenie skutecznych strategii interwencyjnych przeciwko przemocy rówieśniczej w szkole jest kluczowe dla zapobiegania poważnym zaburzeniom psychicznym, takim jak lęk i depresja, które dotyczą ofiary. Edukacja, świadomość oraz aktywne zaangażowanie wszystkich interesariuszy szkoły są niezbędne, aby stworzyć bezpieczne i szanujące środowisko dla każdego ucznia.

Słowa kluczowe: uczeń; edukacja; znęcanie się w szkole; Francja; strategie

Résumé. Le harcèlement scolaire est un phénomène préoccupant qui touche un nombre significatif d'élèves en France. Ce phénomène, souvent sous-estimé, a des conséquences profondes sur la santé mentale, physique et sociale des jeunes. Ce texte propose une analyse du harcèlement à l'école en France, en examinant sa prévalence, ses conséquences sur les élèves et les stratégies d'intervention mises en place pour lutter contre ce fléau. De cette micro-recherche, il est évident que la mise en place de stratégies efficaces contre le harcèlement scolaire est cruciale pour prévenir les graves troubles psychologiques, tels que l'anxiété et la dépression, qui affectent les victimes. L'éducation, la sensibilisation et l'implication active de tous les acteurs de l'école sont essentielles pour créer un environnement sûr et respectueux pour chaque élève.

Mots-clés : apprenant ; éducation ; harcèlement scolaire ; France ; stratégies

INTRODUCTION

L'ancien ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (ÉNJ ; 2023–2024), Gabriel Attal, a déclaré :

Sur le harcèlement entre les élèves, il faut un électrochoc et un changement de paradigme. (...) C'est tous ensemble que nous devons l'assumer pour être irréprochable, pour le prévenir, le détecter et protéger les victimes. Nous le devons aux élèves et aux familles. Tous les enfants ont le droit à une scolarité sans harcèlement. Tous les enfants ont le droit d'aller à l'école sans la boule au ventre. La lutte contre le harcèlement sera au cœur de mon engagement. (Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche 2023)

Conscientiser les enseignants sur ce phénomène, et l'enrayer pour qu'il ne soit pas d'une importance aussi frappante en Pologne, semble indubitable¹. Nous souhaitons présenter les données recueillies sur le harcèlement en France afin

¹ Texte dédié à NK, 23 février 2025.

de le prévenir et de préparer les enseignants à la gravité d'un des maux éducatifs du 21^e siècle.

En France, le harcèlement à l'école constitue un enjeu majeur de santé publique, suscitant l'inquiétude des autorités éducatives, des parents et de la société civile. Affectant un apprenant sur dix, ce phénomène touche de nombreux enfants et adolescents chaque année, entraînant des répercussions graves sur leur bien-être psychologique, leur développement social et leurs performances scolaires. Les formes de harcèlement sont multiples, allant des agressions verbales et physiques au cyberharcèlement ; chacune ayant des effets dévastateurs sur les victimes. Une enquête (la première du genre) menée par le ministère de l'ÉNJ (pour plus de détails voir Vie Publique 2024) sur le harcèlement scolaire a dévoilé des chiffres précis sur la prévalence du harcèlement scolaire selon les niveaux d'enseignement, ainsi :

- 5% des élèves du CE2 au CM2 sont victimes de harcèlement scolaire ;
- 6% des collégiens sont concernés ;
- 4% des lycéens sont touchés.

Cette enquête détaille les données recueillies, et signale :

a) qu'à l'école :

- un ou plusieurs élèves racontent des choses fausses ou méchantes sur toi (17%),
- un ou plusieurs élèves t'ont fait du mal exprès (12%),
- tu t'es bagarré(e) avec un ou plusieurs élèves (12%) ;

b) au collège et au lycée :

- un ou plusieurs élèves se moquent de toi ou t'insultent (11% des collégiens, 7% des lycéens),
- un ou plusieurs élèves font courir des rumeurs sur toi (7% des collégiens, 5% des lycéens),
- un ou plusieurs élèves t'ont bousculé(e) volontairement (7% des collégiens, 3% des lycéens).

L'analyse des indices révèle 19% d'écoliers, 6% de collégiens et 4% de lycéens en situations « à surveiller » (ibidem ; pour plus de détails voir Guillerm, Murat, Simon, Traore 2024).

Comme susmentionnées, les conséquences du harcèlement scolaire sont nombreuses et profondes. Les victimes peuvent développer des troubles de l'anxiété, de la dépression et, dans les cas les plus extrêmes, des pensées suicidaires. Ces effets ne se limitent pas seulement à l'enfance ou à l'adolescence mais peuvent se prolonger jusqu'à l'âge adulte, influençant de manière négative la vie sociale et professionnelle des individus concernés.

Face à ce constat alarmant, les pouvoirs publics français ont mis en place diverses stratégies d'intervention pour prévenir et lutter contre le harcèlement scolaire. Ces stratégies incluent des campagnes de sensibilisation, des programmes éducatifs spécifiques, ainsi que des mesures législatives renforcées pour protéger les victimes et punir les agresseurs (Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche 2023). Cependant, malgré ces efforts, le harcèlement scolaire demeure un problème persistant (voir Centre Interdisciplinaire de la Formation Professionnelle 2025), nécessitant une attention continue et des actions concertées de la part de tous les acteurs impliqués dans le système éducatif.

Cette introduction pose ainsi les bases d'une réflexion² sur la prévalence du harcèlement à l'école en France, ses conséquences sur les jeunes, et les stratégies d'intervention mises en place pour y remédier. Il s'agit de comprendre les mécanismes sous-jacents à ce phénomène, d'évaluer l'efficacité des réponses apportées par les institutions, et de proposer des pistes d'amélioration pour un environnement scolaire plus sûr et inclusif. Cette étude se fonde sur une analyse appliquée de contenus issus d'articles et de sites gouvernementaux³ afin d'obtenir, de comprendre et de dévoiler les résultats récoltés sur le harcèlement scolaire.

PRÉVALENCE DU HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

1. Statistiques et études récentes

Le harcèlement scolaire affecte entre 800 000 à 1 000 000 d'élèves chaque année en France (Nouailhac 2022), soit près de 10% des élèves du primaire et du secondaire. Selon l'enquête nationale menée par le ministère de l'Éducation nationale (Guillerm et al. 2024) environ un apprenant sur dix se déclare victime de harcèlement, avec des formes variées allant du harcèlement verbal au harcèlement physique, en passant par le cyberharcèlement qui connaît une augmentation préoccupante ces dernières années.

Dès 2022, Le Figaro informait son lectorat sur la question de la violence en milieu scolaire et la définissait de

problème endémique de notre système éducatif. Selon les données de l'Éducation nationale, 12% des élèves de primaire et 10% des collégiens sont harcelés

² Réflexion basée sur des articles scientifiques, des sites Internet et aussi sur de plusieurs séjours scientifiques à l'ÉNS (École Nationale Supérieure) de Lyon (France).

³ Voir les sources dans la bibliographie.

dans le cadre scolaire. Ces chiffres sont certainement très en dessous de la réalité. Ils ne mesurent que le harcèlement, c'est-à-dire les violences « répétées régulièrement durant une longue période et sur une victime isolée ». (Nouailhac 2022)

Le terme souligné (par nos soins) indique que ce problème est devenu un phénomène pour ne pas dire un fléau. Afin de bien asseoir notre étude, il nous semble indispensable de présenter les définitions grâce auxquelles ce texte a vu le jour.

2. Définitions de « harcèlement à l'école »

Bellon et Gardette (2018 : 18) annonce que « l'expression harcèlement scolaire s'est imposée en France, nous l'avons vu, à partir de 1999, date de la traduction française du livre de Dan Olweus ». D'ailleurs, Olweus (1993 : 39–47) explique que le harcèlement scolaire diffère des conflits ponctuels en ce qu'il implique une perpétuation de la violence dans le temps, avec une volonté délibérée de nuire à la victime. Cette dynamique installe une relation asymétrique où l'agresseur domine et contrôle la victime, exacerbant ainsi son sentiment d'impuissance et d'isolement. S'il s'agit de la répétition des actes de violences, Chagnon et Weismann-Arcache (2023 : 12) dans leur ouvrage consacré à une *Approche clinique et psychopathologique* du harcèlement scolaire, celui-ci est définit de la sorte :

Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de manière répétée et à long terme à des comportements intentionnellement agressifs et visant à lui porter préjudice, le blesser, le mettre en difficulté, et établir une relation dominant-dominé de la part d'un ou plusieurs élèves.

C'est ainsi que le harcèlement à l'école est défini comme un ensemble d'actes agressifs, répétés et intentionnels, commis par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un autre élève, considéré comme une victime en situation de vulnérabilité. Cette forme de violence se distingue par trois critères principaux : la répétitivité des actes, l'intentionnalité de l'agresseur et le déséquilibre de pouvoir entre l'agresseur et la victime, où cette dernière est souvent perçue comme incapable de se défendre efficacement. D'après la définition du harcèlement scolaire par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche 2025 ; voir aussi Vie Publique 2024), le harcèlement peut se manifester sous diverses formes : verbales (insultes, moqueries), physiques (coups, bousculades), psychologiques (intimidations, chantage) et sociales

(exclusion, isolement). À ces formes traditionnelles de harcèlement s'ajoute aujourd'hui le cyberharcèlement, qui utilise les technologies numériques (réseaux sociaux, messageries instantanées) pour perpétrer des agressions à distance et souvent de manière anonyme.

3. Formes et manifestations

Le harcèlement scolaire peut se manifester sous plusieurs formes, incluant le harcèlement physique (coups, bousculades), verbal (insultes, menaces) et psychologique (exclusion, rumeurs) (ibidem). Le cyberharcèlement, facilité par l'usage croissant des réseaux sociaux, permet aux agresseurs de poursuivre leurs victimes en dehors du cadre scolaire, accentuant ainsi l'isolement et la détresse psychologique des jeunes concernés. Voici un aperçu des principales formes et manifestations du harcèlement scolaire :

1. Le harcèlement verbal, qui comprend les insultes, moqueries, menaces et intimidations visant à diminuer l'estime de soi de la victime. Ce type de harcèlement est souvent difficile à détecter car il peut se produire en l'absence d'adultes. Les victimes de harcèlement verbal peuvent être ciblées en raison de leur apparence physique, de leur genre, de leur race, ou d'autres caractéristiques personnelles (Olweus 1993).
2. Le harcèlement physique, cette forme de harcèlement implique des actes de violence physique, tels que coups, bousculades, vols ou dégradations des biens personnels. Les conséquences physiques peuvent être immédiates et visibles, mais les répercussions psychologiques sont également profondes, pouvant mener à un sentiment constant de peur et d'insécurité (Smith, Kwak, Toda 2016 : 18, 30–31).
3. Le harcèlement psychologique est la forme la plus subtile de violence qui vise à isoler et diminuer psychologiquement la victime. Cela inclut les rumeurs, le chantage, et les comportements manipulateurs destinés à contrôler la victime ou à la marginaliser au sein de son groupe social (Rigby 2007 : 16–23). Les victimes de harcèlement psychologique peuvent développer des troubles de l'anxiété ou de la dépression en raison de la pression émotionnelle continue.
4. Le harcèlement social, également appelé exclusion sociale, consiste à exclure délibérément une personne d'un groupe ou d'une activité. Cela peut se manifester par le refus de parler à la victime, la laisser seule pendant les pauses, ou la priver d'activités sociales. Le harcèlement social peut avoir des effets dévastateurs sur l'intégration sociale de la victime et sur son sentiment d'appartenance (Besag 1989).

5. Le cyberharcèlement est devenu une forme de harcèlement de plus en plus courante. Il se déroule sur les réseaux sociaux, via les SMS ou d'autres plateformes numériques, et inclut des messages haineux, des menaces en ligne, et la diffusion de contenus humiliants. Le cyberharcèlement est particulièrement pernicieux car il peut avoir lieu en tout temps, même en dehors de l'école, et l'anonymat des agresseurs complique la protection des victimes (e-Enfance/3018 2025)⁴.

Romano (2015 : 31) le définit ainsi :

En quelques années, les médias et les technologies de l'information et de la communication ont bouleversé le contexte du harcèlement scolaire : désormais il n'est plus circonscrit à l'espace scolaire [dans les murs, sur le trajet, au cours des périodes de scolarisation], mais apparaît sans aucune limite de lieux et de temps via les écrans. Les supports se multiplient à l'infini : téléphones portables, réseaux sociaux, jeux en ligne, tablettes, courriers électroniques, chats, et conduisent à une forme spécifique de violence : le cyberharcèlement.

Avec l'évolution des technologies numériques, ce type de harcèlement est le plus répandu, il peut prendre maintes formes (en plus de celles susmentionnées) : les intimidations, insultes, moqueries, menaces en ligne, diffusion des rumeurs, piratage de compte et/ou usurpation d'identité digitale, création de groupe ou de page ou de sujet de discussion sur un réseau social à l'encontre d'une personne, publication de photo ou vidéo embarrassante ou humiliante de la victime, sexting⁵ non consenti, *revenge porn* ou pornodivulgateion⁶ et chantage à la webcam (e-Enfance/3018 2025).

6. Le harcèlement sexuel à l'école implique des comportements ou des remarques à connotation sexuelle non désirés. Cela peut aller des commentaires inappropriés aux gestes déplacés ou contacts physiques forcés. Ce type de harcèlement affecte gravement le bien-être émotionnel et psychologique de la victime, et peut entraver son développement et sa

⁴ E-Enfance/3018 est partenaire officiel du ministère de l'ÉNJ dans la lutte contre le cyberharcèlement entre élèves depuis 2011.

⁵ Contraction de « sex » et « texting » pour désigner l'échange de contenus à caractère sexuel par SMS ou messagerie.

⁶ Cette pratique consiste à publier sur les réseaux sociaux une photo, un enregistrement sonore ou une vidéo à caractère sexuel, sans le consentement de la personne concernée. Elle est souvent consécutive à une rupture dans le but de faire du tort à l'ex-partenaire (voir Justifit 2023).

réussite scolaire (Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche 2024).

La diversité des formes de harcèlement scolaire met en lumière la complexité et la gravité de ce phénomène. Chaque forme, qu'elle soit verbale, physique, psychologique, sociale, sexuelle ou numérique, engendre des souffrances spécifiques qui peuvent avoir des répercussions durables sur les victimes. Ces manifestations montrent que le harcèlement ne se limite pas à un seul type de comportement, mais se déploie à travers un éventail d'actes hostiles qui visent à exclure, humilier ou dominer l'autre.

CONSÉQUENCES DU HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Le harcèlement scolaire a des conséquences graves et multiformes sur les victimes, mais aussi sur les auteurs, les témoins et l'ensemble de la communauté scolaire. Ces répercussions peuvent se manifester à court et à long terme, affectant tant la santé mentale que physique des individus concernés. Afin de parfaire l'explication, les conséquences seront présentées en les divisant en trois parties : celles auxquelles les victimes succombent, celles des auteurs et enfin, celles sur les témoins et la communauté scolaire.

En premier, voyons les conséquences sur les victimes (Mobilité Mutuelle 2023 ; voir aussi Vie Publique 2024) :

1. **La santé mentale.** Les victimes de harcèlement scolaire sont souvent sujettes à des troubles psychologiques graves tels que l'anxiété, la dépression et le stress post-traumatique. Ces troubles peuvent persister bien au-delà de la période de harcèlement, entraînant des difficultés à long terme dans la gestion des émotions et des relations sociales.
2. **La santé physique.** Les effets du harcèlement ne se limitent pas à la sphère psychologique. Les victimes peuvent également souffrir de symptômes somatiques, tels que des maux de tête, des douleurs abdominales et des troubles du sommeil. Ces symptômes sont souvent le reflet du stress psychologique intense que subissent les victimes.
3. **La performance scolaire.** Le harcèlement scolaire a un impact direct sur la performance académique des élèves. Les victimes peuvent perdre leur motivation à apprendre, éviter l'école, voire décrocher complètement. Le climat de peur et d'insécurité dans lequel elles évoluent nuit gravement à leur capacité à se concentrer et à réussir académiquement.
4. **La socialisation.** Le harcèlement affecte également la capacité des victimes à établir et à maintenir des relations sociales saines. Elles peuvent devenir isolées, perdre confiance en elles, et développer une vision

négative des relations interpersonnelles. Ce repli sur soi peut engendrer un sentiment de solitude profond et persistant.

Ensuite, les conséquences sur les auteurs du harcèlement (Catheline 2018 : 81–88) sont présentées ci-dessous car il faut être conscient que les élèves qui s'engagent dans des comportements de harcèlement sont également exposés à des conséquences négatives :

1. **Les comportements antisociaux.** Les auteurs de harcèlement sont plus susceptibles de développer des comportements antisociaux et délinquants à l'adolescence et à l'âge adulte. Ils peuvent présenter une propension accrue à l'agression, à l'abus de substances et à la criminalité.
2. **Les répercussions scolaires et sociales.** Sur le plan scolaire, ces élèves peuvent également voir leur parcours perturbé, notamment en raison de sanctions disciplinaires. Socialement, ils risquent de développer des relations conflictuelles avec leurs pairs et les adultes, ce qui peut conduire à une marginalisation et une insécurité publique.

Saint-Pierre (2013 : 21) précise que « l'intimidateur, bien qu'il puisse être parfois seul avec sa victime, est généralement entouré d'autres personnes qui n'ont pas un statut d'autorité » ; en d'autres termes, le harceleur influence son entourage scolaire (des alliés) dans un but néfaste : traquer les victimes potentielles et les persécuter.

Considérant chaque partie, il ne faut pas oublier que le harcèlement scolaire ne se limite pas à un échange entre l'agresseur et la victime. Il affecte également les témoins et l'ensemble de la communauté scolaire, engendrant des conséquences psychologiques, sociales et éducatives. Les conséquences sur les témoins sont :

1. **La détresse psychologique.** Les élèves qui sont témoins de harcèlement scolaire peuvent ressentir de la peur, de l'anxiété et une forme de culpabilité, notamment lorsqu'ils se sentent impuissants à aider la victime. La peur de devenir à leur tour une cible peut également les dissuader d'intervenir, renforçant ainsi leur sentiment de vulnérabilité. Ces effets psychologiques peuvent s'étendre sur le long terme, affectant leur bien-être émotionnel et leur estime de soi (ibidem).
2. **La désensibilisation et banalisation de la violence.** L'exposition répétée à des situations de harcèlement peut conduire à une désensibilisation à la violence. Les témoins peuvent en venir à considérer ces comportements comme normaux ou inévitables, ce qui renforce l'acceptation des dynamiques de pouvoir inégales et peut engendrer une passivité face à d'autres formes d'injustice ou de violence (ibidem).

3. **Les répercussions sur le comportement social.** Les élèves témoins de harcèlement peuvent adopter des comportements de retrait pour éviter d'être associés aux victimes, ce qui peut perturber les relations sociales au sein de l'école. Le manque de réaction collective face au harcèlement peut également créer une culture de l'indifférence ou de la peur, où la solidarité entre élèves est affaiblie (Catheline 2009 : 87).

Celles sur la communauté scolaire sont :

1. **La dégradation du climat scolaire.** Un environnement où le harcèlement est fréquent ou toléré est un environnement où la confiance et la sécurité sont compromises. Ce climat d'insécurité affecte non seulement les victimes, mais aussi l'ensemble des élèves, qui peuvent ressentir un malaise général et une insécurité constante (Romano 2015 : 31).
2. **La baisse de l'engagement scolaire.** Un climat scolaire marqué par la violence et l'intimidation peut entraîner une baisse de l'engagement des élèves, tant au niveau de leur participation en classe que de leur motivation globale à apprendre. Les élèves peuvent se montrer plus réticents à participer aux discussions en classe, de peur d'être ridiculisés ou moqués (Saint-Pierre 2013 : 31).
3. **L'altération des relations entre élèves et personnel éducatif.** Le harcèlement peut également éroder la confiance des élèves envers les enseignants et les autres membres du personnel éducatif, surtout si ces derniers sont perçus comme inactifs ou inefficaces dans la gestion des situations de harcèlement. Cela peut mener à un sentiment de frustration et de méfiance généralisé, rendant plus difficile la collaboration entre élèves et adultes pour créer un environnement scolaire sain (Monceau 2011 : 59).

Sur le plan académique, le harcèlement scolaire conduit à une baisse significative des performances scolaires. Les élèves harcelés sont souvent en échec scolaire, en raison de leur anxiété accrue, de leur manque de concentration, et de leur absentéisme. Un rapport du ministère de l'ÉNJ (Guillerm et al. 2024 : 26) souligne que les élèves victimes de harcèlement mentent : « 'souvent' ou 'très souvent' pour rester chez eux ou d'avoir 'souvent' ou 'très souvent' des difficultés à faire [leurs] devoirs à cause de ce qu'ils vivent à l'école ».

Le harcèlement scolaire a également des répercussions sociales. Les victimes tendent à s'isoler, évitant les interactions sociales pour se protéger des agressions. Cet isolement social peut conduire à une marginalisation accrue et à des difficultés à nouer des relations saines à l'âge adulte. Du reste, Saint-Pierre (2013 : 122) souligne que : « Les agresseurs ont souvent des relations conflictuelles avec leurs parents et les adultes en général. Ils ont une vision positive de la violence et sont souvent caractérisés par leur impulsivité et le besoin de dominer autrui ».

Il est évident que le harcèlement scolaire a évolué en France. D'ailleurs, Muller et Perez (2024 : 40) parlent de « phénomène délétère et massif ». Le 26 septembre 2023, Gabriel Attal, le ministre de l'ÉNJ a déclaré :

Ce fléau [du harcèlement scolaire] ne connaît pas de frontières. Quand il ne tue pas physiquement, il tue la confiance en soi des jeunes qui ne demandaient qu'à s'aimer et à aimer les autres. (...) j'ai fait de la lutte contre le harcèlement scolaire (...) ma priorité absolue. Je le dis très clairement : je ne reculerai devant rien afin de prévenir ce phénomène, afin que la peur, que la honte changent de camp ! (Assemblée nationale 2023)

De surcroît, pour insister sur la gravité, lors de la même assemblée, Attal énumère les prénoms des victimes :

Marion, 13 ans. Evaëlle, 11 ans. Dinah, 14 ans. Ambre, 11 ans. Lucas, 13 ans. Thibault, 10 ans. Chanel, 12 ans. Marie, 15 ans. Lindsay, 13 ans. Nicolas, 15 ans. Ces noms, ce sont ceux d'enfants enlevés à leurs parents, d'élèves enlevés à leurs enseignants, de jeunes enlevés à leur pays par un fléau : le harcèlement scolaire.

Attal emploie le terme « fléau », terme dont les synonymes sont catastrophe, désastre, cataclysme (Le Robert 2025a), pour impacter ses interlocuteurs et pointer l'importance de ce phénomène et inciter les autorités à réagir.

STRATÉGIES D'INTERVENTION

La prévention doit se faire à différents niveaux et par divers acteurs ; cependant, la prévention du harcèlement scolaire passe avant tout par l'éducation. Le ministère de l'ÉNJ a mis en place plusieurs programmes visant à sensibiliser les élèves, les enseignants et les parents aux dangers du harcèlement. Le programme « Non au harcèlement » (pour plus de détails voir Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche 2025), lancé en 2015, vise à créer un climat scolaire bienveillant et inclusif en informant les élèves sur les formes de harcèlement et en leur apprenant à réagir face à ces situations. La prise de conscience de ce fléau a, par ailleurs, engendré la création d'une loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 – article pour préserver les élèves et les soutenir juridiquement, le cas échéant⁷.

Les enseignants et le personnel scolaire jouent un rôle crucial dans la détection et l'intervention en cas de harcèlement. Une formation spécifique est

⁷ Loi présentée *infra* dans ce texte.

désormais incluse dans la formation initiale des enseignants, leur permettant de repérer les signes de harcèlement et d'agir rapidement. De plus, des référents en harcèlement ont été nommés dans chaque académie pour coordonner les actions de prévention et d'intervention au niveau local.

Le soutien psychologique des victimes est un élément clé des stratégies d'intervention. Les établissements scolaires doivent mettre en place des cellules d'écoute pour accompagner les élèves victimes de harcèlement. En parallèle, des mesures juridiques sont également prises pour sanctionner les auteurs de harcèlement. La loi du 2 mars 2022 sur la lutte contre le harcèlement scolaire renforce les sanctions et prévoit des peines allant jusqu'à trois ans d'emprisonnement pour les auteurs de harcèlement.

Création loi n°2022-299 du 2 mars 2022 – article 1

Aucun élève ou étudiant ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement ou en marge de la vie scolaire ou universitaire et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. Ces faits peuvent être constitutifs du délit de harcèlement scolaire prévu à l'article 222-33-2-3 du code pénal.

Les établissements d'enseignement scolaire et supérieur publics et privés ainsi que le réseau des œuvres universitaires prennent les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire et universitaire. Ces mesures visent notamment à prévenir l'apparition de situations de harcèlement, à favoriser leur détection par la communauté éducative afin d'y apporter une réponse rapide et coordonnée et à orienter les victimes, les témoins et les auteurs, le cas échéant, vers les services appropriés et les associations susceptibles de leur proposer un accompagnement.

Une information sur les risques liés au harcèlement scolaire, notamment au cyberharcèlement, est délivrée chaque année aux élèves et parents d'élèves.

La prévention devrait être présente ; les conséquences du harcèlement sont extrêmement graves et peuvent pousser les élèves à se suicider. Si la prévention ne fonctionne pas, alarmer et conscientiser les harceleurs sur les peines pourraient les apeurer.

Selon la loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire, l'article L11-6 du Code de l'éducation interdit le harcèlement scolaire constituant le délit de harcèlement scolaire prévu par l'article 222-33-2-3 du Code Pénal :

- sans ITT⁸ ou ITT < 8 JOURS : 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende ;
- 8 jours : 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende ;
- lorsque les faits ont conduit au suicide ou à une tentative de suicide 10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende ;
- prévoit la modification du CJPM : L112-2 est complété par un stage de sensibilisation aux risques liés au harcèlement scolaire ;
- L122-5 prévoit que si l'infraction est commise dans l'enceinte d'un établissement scolaire, le stade de citoyenneté peut comporter un volet spécifique de sensibilisation aux risques liés au harcèlement scolaire ;
- idem pour le stage de formation civique de l'article L422-1 (alternatives aux poursuites du proc.) et l'article L422-3 (composition pénale)⁹.

Eu égard au fait que les parents et la communauté éducative sont des acteurs essentiels dans la lutte contre le harcèlement scolaire, il est nécessaire de rappeler qu'une communication ouverte entre l'école et les familles permet de détecter plus rapidement les cas de harcèlement et d'intervenir de manière appropriée. Des associations comme « Les Papillons »¹⁰ et « e-Enfance » (e-Enfance/3018 2025)¹¹ travaillent en étroite collaboration avec les établissements scolaires pour sensibiliser et soutenir les parents et les élèves dans la lutte contre le harcèlement. Ces deux associations ne sont qu'un infime exemple de la campagne lancée pour lutter et combattre le harcèlement scolaire qui, comme l'a défini Attal, est un fléau.

POUR NE PAS CONCLURE

Le harcèlement scolaire en France est un problème grave qui nécessite une approche multidimensionnelle. Bien que des progrès aient été réalisés en matière de prévention et d'intervention, il reste encore beaucoup à faire pour éradiquer ce fléau des écoles françaises. Les stratégies d'intervention doivent continuer à évoluer, en tenant compte des nouvelles formes de harcèlement, telles que le cyberharcèlement, et en renforçant les partenariats entre l'école, les familles et les associations. Seule une action concertée et continue permettra de garantir un environnement scolaire sûr et bienveillant pour tous les élèves.

⁸ Une ITT est une incapacité totale (ou temporaire) de travail (voir Le Robert 2025b).

⁹ Tiré du site : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000039086952/LEGISCTA000039088235

¹⁰ Joignable sur <https://www.associationlespapillons.org> et les réseaux sociaux (Facebook, Instagram).

¹¹ E-Enfance possède un numéro d'urgence le 3018.

Nous avons vu *supra* que les témoins et la communauté scolaire ne sont pas épargnés par les effets du harcèlement. Les conséquences du harcèlement scolaire vont bien au-delà des seules victimes. Les témoins et l'ensemble de la communauté scolaire subissent également des effets négatifs, tant sur le plan psychologique que sur le climat général de l'école. La prise en compte de ces effets est essentielle pour mettre en place des stratégies d'intervention efficaces qui visent à restaurer un environnement scolaire sûr et respectueux pour tous. La détresse émotionnelle, la désensibilisation à la violence et la détérioration du climat scolaire sont autant de conséquences qui soulignent l'importance d'une réponse collective et proactive face au harcèlement. Un engagement fort de la part de l'ensemble de la communauté scolaire est essentiel pour prévenir et combattre le harcèlement, et pour favoriser un environnement où chaque élève peut se sentir en sécurité et soutenu.

Les conséquences du harcèlement scolaire sont multiples et touchent divers aspects de la vie des individus et de la communauté scolaire. Pour cette raison, il est essentiel de mettre en place des stratégies d'intervention efficaces pour prévenir et combattre le harcèlement. Cela passe par l'éducation, la sensibilisation, et l'implication active de tous les acteurs de l'école, afin de créer un environnement où chaque élève se sent en sécurité et respecté.

Les conséquences psychologiques du harcèlement scolaire sont profondes et durables. Les victimes développent souvent des troubles anxieux, une baisse de l'estime de soi et, dans les cas les plus graves, des tendances suicidaires. La souffrance émotionnelle engendrée par le harcèlement se traduit également par des troubles du sommeil, des difficultés de concentration, et des manifestations psychosomatiques. La gravité du harcèlement scolaire et ses conséquences sur les enfants ont été documentées dans la littérature. Par exemple, les recherches montrent que les élèves victimes de harcèlement peuvent développer des troubles psychologiques importants, tels que l'anxiété, la dépression, voire des comportements autodestructeurs (allant jusqu'au suicide). Ces impacts soulignent l'importance de la prévention et de l'intervention dans les milieux scolaires pour lutter efficacement contre ce fléau.

Pour clore, l'on souhaite souligner que les diverses formes de harcèlement sont souvent interconnectées, et une victime peut subir plusieurs types simultanément, amplifiant ainsi l'impact négatif sur son bien-être psychologique, social et académique. Par exemple, le cyberharcèlement peut prolonger et intensifier le harcèlement subi à l'école, le rendant inévitable et omniprésent dans la vie de la victime. Par conséquent, ces formes multiples de harcèlement scolaire soulignent l'urgence d'une intervention éducative et systémique pour prévenir et combattre ces comportements. La mise en œuvre de programmes de sensibilisation, d'outils

de détection et d'une culture de tolérance zéro envers le harcèlement est essentielle pour protéger les élèves et promouvoir un environnement scolaire sain et inclusif afin que ce fléau ne se répande pas aussi rapidement en Pologne et avec une telle intensité qu'il l'est en France.

BIBLIOGRAPHIE

- Assemblée nationale (2023). XVIe législature. 2e session extraordinaire de 2022–2023. Première séance du mardi 26 septembre 2023. <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/comptes-rendus/seance/2e-session-extraordinaire-de-2022-2023/premiere-seance-du-mardi-26-septembre-2023>
- Bellon, J.-P., Gardette, B. (2018). *Harcèlement scolaire : le vaincre, c'est possible. La méthode de la préoccupation partagée*. Paris : ESF Sciences Humaines.
- Besag, V.E. (1989). *Bullies and Victims in Schools: A Guide to Understanding and Management*. Philadelphia: Open University Press.
- Catheline, N. (2009). Harcèlements en milieu scolaire. *Enfances & Psy*, 4(45), 82–90. DOI : 10.3917/ep.045.0082.
- Catheline, N. (2018). *Le harcèlement scolaire*. Paris : PUF.
- Centre Interdisciplinaire de la Formation Professionnelle (2025). *10 choses à savoir pour comprendre, identifier et lutter contre le harcèlement scolaire*. <https://www.cidfp.fr/10-choses-a-savoir-sur-le-harcelement-scolaire>
- Chagnon, J.-Y., Weismann-Arcache, C. (2023). *Le harcèlement scolaire. Approche clinique et psychopathologique*. Paris : In Press.
- e-Enfance/3018 (2025). *Victime de cyberharcèlement ? Contactez le 3018. Qu'est-ce que le cyberharcèlement ?* <https://e-enfance.org/informer/cyber-harcelement>
- Guillerm, M., Murat, F., Simon, C., Traore, B. (2024). *Premiers résultats statistiques de l'Enquête harcèlement 2023*. <https://www.education.gouv.fr/premiers-resultats-statistiques-de-l-enquete-harcelement-2023-380517?Cookies=true>
- Justifit (2023). *Le revenge porn, qu'est-ce que c'est ? Comment se défendre ?* <https://www.justifit.fr/b/guides/droit-penal/revenge-porn>
- Le Robert (2025a). *Définition de fléau*. <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/fleau>
- Le Robert (2025b). *Définition de incapacité*. <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/incapacite>
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2023). *Plan interministériel de lutte contre le harcèlement à l'École*. <https://www.education.gouv.fr/plan-interministeriel-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-379551>
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2024). *Focus : prévention des violences sexistes et sexuelles à l'École*. <https://eduscol.education.fr/2180/focus-prevention-des-violences-sexistes-et-sexuelles-l-ecole>
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2025). *Qu'est-ce que le harcèlement ?* <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/qu-est-ce-que-le-harcelement-325361>
- Mobilité Mutuelle (2023). *Harcèlement scolaire : les conséquences sur la santé*. <https://www.mobilitemutuelle.fr/harcelement-scolaire-les-conséquences>

- Monceau, G. (2011). Violence, Urgence, Efficience, Excellence ! *Cahiers pédagogiques*, (488), 59–60.
- Muller, L., Perez, J.-M. (2024). Le harcèlement à l'école : un « effet loupe » des microviolences à l'aune de la responsabilité enseignante et institutionnelle. *Revue euro-méditerranéenne de l'éducation et de la formation*, (1), 39–53.
- Nouailhac, J.-B. (2022). *La violence à l'école est un problème endémique de notre système éducatif*. <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/la-violence-a-l-ecole-est-un-probleme-endemique-de-notre-systeme-educatif-20221110>
- Olweus, D. (1993). *Bullying at School: What We Know and What We Can Do*. Malden: Blackwell Publishing.
- Rigby, K. (2007). *Bullying in Schools and What to Do about It*. Camberwell: ACER.
- Romano, H. (2015). *Harcèlement en milieu scolaire. Victimes, auteurs : que faire ?* Paris : Dunod. DOI : 10.3917/dunod.roman.2015.01.
- Saint-Pierre, F. (2013). *Intimidation, harcèlement. Ce qu'il faut savoir pour agir*. Montréal : Éditions du CHU Sainte-Justine.
- Smith, P.K., Kwak, K., Toda, Y. (dir.). (2016). *School Bullying in Different Cultures: Eastern and Western Perspectives*. Cambridge: Cambridge University Press. DOI : 10.1017/CBO9781139410878.
- Vie Publique (2024). *Harcèlement scolaire : les résultats de la première enquête nationale*. <https://www.vie-publique.fr/en-bref/293001-harcelement-scolaire-les-resultats-de-la-premiere-enquete-nationale>